

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

3 DECEMBRE 2014

Le trois décembre deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 3 novembre 2014

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

2014-48 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements nécessaires afin de financer le montant des dépenses imprévues dans la section d'investissement :

Diminution sur crédits ouverts :	020 dépenses imprévues investissement	220.44€
Augmentation sur crédits ouverts :	203 Frais d'études, rech.	220.44€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

2014-49 : DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements nécessaires afin de financer des dépenses imprévues dans la section d'investissement :

Diminution sur crédits ouverts :	020 dépenses imprévues investissement	1707.89€
Augmentation sur crédits ouverts :	21 immobilisations corporelles	1707.89 €

2014-50 : VALIDATION DE LA « CARTE DES ALEAS »

Madame le maire rappelle au conseil, la délibération du 6 mai 2009 précisant l'intérêt de faire établir une carte des Aléas afin de permettre la prise en compte des risques naturels lors de l'instruction des permis de construire. Les services du RTM, nous ont accompagnés sur ce dossier. La carte référencée N°09-156Ic du 17 janvier 2012 service RTM de l'Isère est validée en l'état. Elle sera utilisée comme support de motivation pour la mise en œuvre des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

2014-51 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE » TEPOS

Madame le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors s'est engagée dans la mise en œuvre d'outils fixant des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre. Le transfert à la communauté de Communes de la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie a été adopté en date du 30 octobre 2014-
La commune doit délibérer à son tour : le dossier est adopté à l'unanimité

2014-52 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE RESEAUX ET DE SERVICES LOCAUX DE « COMMUNICATION ELECTRONIQUES » :

Madame le Maire informe le conseil, que la mise en œuvre de la future convention d'application du plan très haut débit avec le Département, laquelle actera l'engagement ferme de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et conditionnera le démarrage effectif des déploiements de la fibre optique sur le territoire nécessite de prendre cette nouvelle compétence au niveau de la 3c2v en matière de réseaux et de services locaux.
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le transfert à la Communauté de Communes.

2014-53 : DECISION MODIFICATIVE N°6

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements nécessaires afin de financer le montant des dépenses imprévues dans la section d'investissement :

Diminution sur crédits ouverts :	020 dépenses imprévues investissement	197.04€
Augmentation sur crédits ouverts :	2158 autres matériels et outillage	197.04€

Diminution sur crédits ouverts :	23 immobilisations en cours	4776.00€
Augmentation sur crédits ouverts :	212 agencements et aménagements de terrains	4776.00€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
3 DECEMBRE 2014

QUESTIONS DIVERSES :

1. Sécurisation des bâtiments publics
2. Point sur la Charte Forestière
3. Point sur les travaux
4. Note du Préfet : regroupement de communes de moins de 300 habitants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Nicole DI MARIA